MODE OPERATOIRE

DEPOT DES DOCUMENTS NECESSAIRES AU PRELEVEMENT BANCAIRE

Afin d'optimiser le fonctionnement des Activités Sociales et Culturelles de votre CSE, et pour simplifier les procédures de paiement, il a été décidé de mettre en place **un prélèvement sur le compte du salarié** pour régler les différentes prestations et activités auxquelles vous participerez.

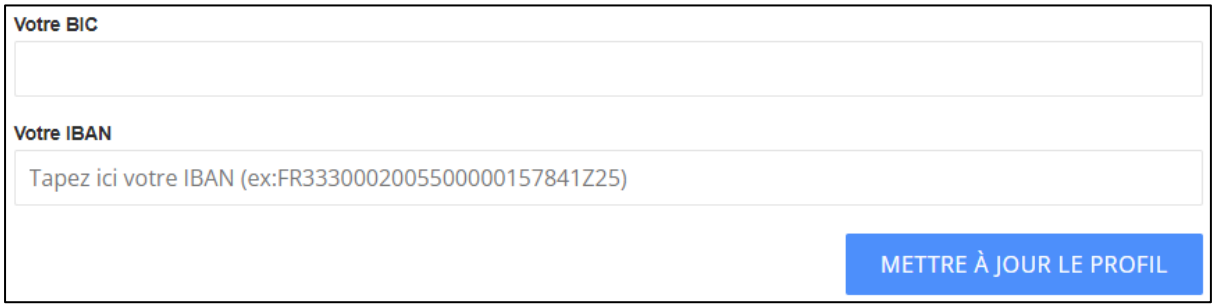
⚠ **La première opération exécutée avec ce mode de paiement sera la contribution du salarié pour bénéficier des chèques vacances 2024.**

Dans cette optique nous vous demandons de bien vouloir :

1- Renseigner les informations bancaires (BIC et IBAN) de votre profil :

Rendez-vous sur notre site www.cseccihdf.fr

Dans la rubrique « Mon Compte » (en haut de page), renseignez les deux champs BIC et IBAN puis validez en cliquant sur le bouton « Mettre à jour le profil » :



2- Compléter le document « Mandat de prélèvement » :

Veuillez compléter et signer le document « Mandat de prélèvement » joint à ce mail (si besoin vous le trouverez dans la rubrique « Documents utiles » de notre site www.cseccihdf.fr)

3- Déposer le document « Mandat de prélèvement » ainsi que votre RIB dans votre espace « Mon Compte » sur notre site de réservation :

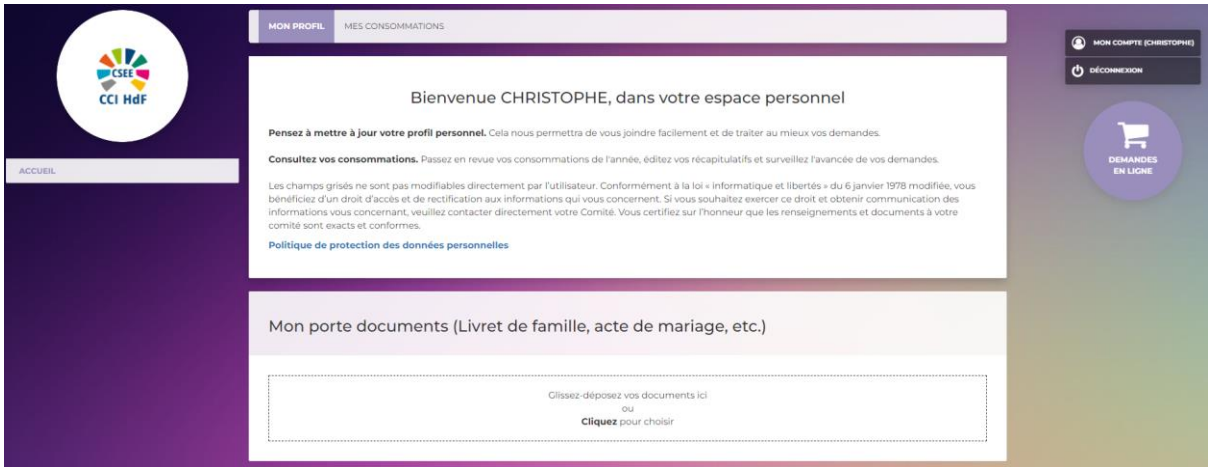
Rendez-vous sur notre site www.cseccihdf.fr

Dans la rubrique « Mon Compte » (en haut de page), cliquez sur le bouton « Envoyer mon document ».

Vous arrivez alors sur le site de réservation sur lequel vous devez d'abord vous identifier (vos identifiants sont les mêmes que ceux utilisés pour vos connecter sur notre site du CSEE cseccihdf.fr) :

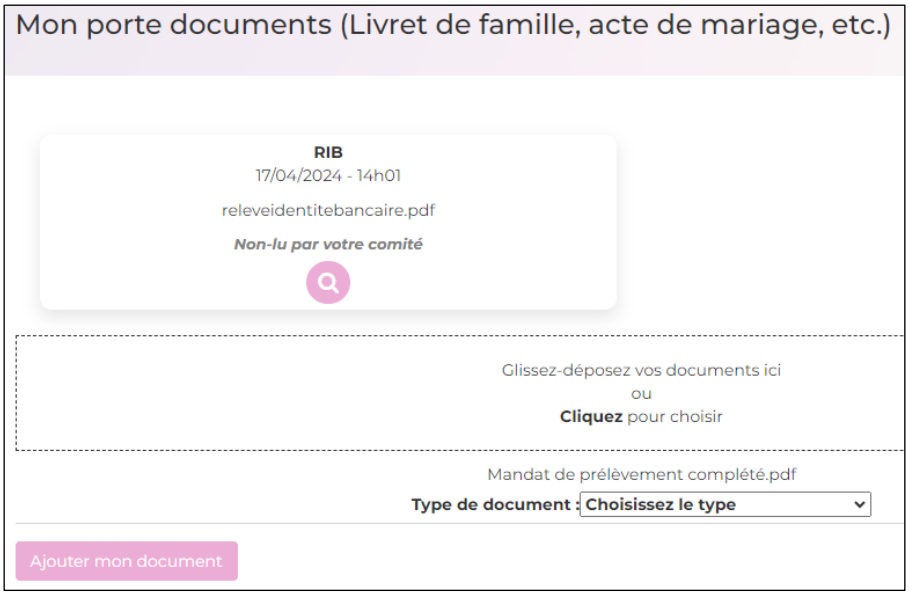


Après avoir saisi votre identifiant/mail et mot de passe vous obtenez la fenêtre suivante :



Il suffit ensuite **pour chaque document** (mandat de prélèvement et RIB) d'effectuer les actions suivantes :

- Glisser / déposer le document dans la zone prévue à cet effet
- Préciser le type de document dans la liste déroulante
- Cliquer sur le bouton « Ajouter mon document » :



Les membres de votre CSEE recevront alors vos documents pour vérification et exploitation.